

2018 DDCT 10. Subventions (3.300 euros) au titre de l'animation locale à 2 associations (12e).

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Je vous propose de subventionner les deux associations suivantes du 12^{ème} arrondissement au titre de la vie associative :

L'association « **Comité Départemental de Vol Libre de Paris** », créée en 2011, a pour objet d'organiser, de diriger et de promouvoir la pratique du vol libre, sous toutes ses formes et dans toutes ses composantes, qui recouvrent notamment les activités de delta, de parapente, de cerf-volant et de glisses aérotractées, à Paris. Depuis 2011, l'association proposait l'organisation de Paris Plane, événement gratuit à destination de toutes les familles, en partenariat avec les Conseils de quartier du 12^{ème} arrondissement, qui participaient à l'organisation logistique et aux différents frais au titre de leur budget de fonctionnement. **En 2018**, les Conseillers de quartiers du 12^e arrondissement souhaitent faire évoluer Paris Plane, car ils ne sont notamment plus en mesure d'en assurer la logistique comme par le passé. Les deux ateliers phares de l'association « **Comité Départemental de Vol Libre de Paris** » seront intégrés à l'événement « Douze aux Sports » et constitueront des animations ludiques, gratuites et à destination des enfants. Une subvention de 1.800 € est proposée

L'association « **Bolly Deewani** », créée en 2008, a pour objet de faire la promotion de la culture indienne à travers notamment l'expression artistique et corporelle. **En 2018**, elle propose de faire (re)découvrir la danse indienne, Bollywood, aux enfants des écoles primaires et maternelles des quartiers Bel Air sud et Vallée de Fécamp pour les inviter à faire une restitution des chorégraphies apprises lors du festival Bolly Bazaar 3 devant le public. Il s'agit d'un projet fédérateur qui permettrait aux familles de partager un moment festif avec leurs enfants et leur faire découvrir une culture. Une subvention de 1.500 € est proposée.

La dépense correspondante, d'un montant total de 3.300 €, sera répartie comme suit :

- Comité Départemental de Vol Libre de Paris : 1.800 euros ;
- Bolly Deewani : 1.500 euros.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris

2018 DDCT 10. Subventions (3.300 euros) au titre de l'animation locale à 2 associations (12e).

Le Conseil de Paris,
Siégeant en formation de Conseil Municipal

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2511-14 ;

Vu le projet de délibération, en date du _____, par lequel Mme la Maire de Paris soumet à son approbation les modalités d'attribution de subventions de fonctionnement à 2 associations ;

Vu l'avis du Conseil du 12e arrondissement, en date du _____ ;

Sur le rapport présenté par Mme Pauline VERON, au nom de la 7e commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de **1.800** euros est attribuée au titre de l'exercice 2018 à l'association « **Comité Départemental de Vol Libre de Paris** » (95701 / 2018_04360), 7 rue Hermann-Lachapelle 75018 Paris.

Article 2 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de **1.500** euros est attribuée au titre de l'exercice 2018 à l'association « **Bolly Deewani** » (6021 / 2018_02963), 181 avenue Daumesnil - 75012 Paris.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, nature 65748, fonction 0, rubrique 024, destination 2400040, du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2018.